



**Association of
African Universities**
Association des universités africaines
ةيفىرفأنا تاعماجلا ةطبار

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA LOGISTIQUE ET LE TRANSPORT (CEA-IMPACT-CEALT)

Centre d'Excellence en Logistique et Transport [CELT]

Rapport Version 1

Plan de gestion environnementale et sociale

Du terrain Omnisport de l'Université de Djibouti

Djibouti, Septembre 2023

Ce Plan de Gestion Environnemental actuel est élaboré dans le but de se conformer aux politiques de la Banque Mondiale en vigueur ainsi qu'aux exigences nationales en matière d'évaluation environnementale. Il consiste en un ensemble de directives claires et simplifiées qui détaillent les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes identifiés pour chaque infrastructure liée au projet. L'objectif principal est de garantir que le projet soit mené à bien, dans les délais impartis, tout en respectant les principes de gestion environnementale, notamment la réduction des impacts négatifs et l'amélioration des impacts positifs.

Table de Matières

1	Introduction	4
1.1	Contexte générale.....	4
1.2	Contexte particulier	5
2	Description du Projet.....	6
2.1	Objectifs de l'étude	6
2.2	Localisation	6
2.3	Consistance des travaux	8
3	Évaluation Environnementale : principaux risques potentiels	9
4	Évaluation Sociale : principaux risques sociaux potentiels.....	10
5	Mesures d'atténuations des risques	10
5.1	Mesures d'atténuations des risques environnementaux	10
5.2	Mesure d'atténuation des risques sociaux.....	12
6	Suivi et Surveillance.....	14
7	Programme de renforcement des capacités des parties prenantes	19
8	Dispositifs prévues pour gérer les plaintes et régler les conflits éventuels	19
9	Rôle des principales parties prenantes du sous-projet et définition de leurs responsabilités	21
10	Budget.....	21
11	Définition du système de rapportage (fiches).....	21
12	Définition du système de divulgation publique du PGES	21
13	Conclusion	22
14	Annexes.....	23
14.1	Annexe : Clauses Environnementales et Sociales simplifiées	23
14.2	Annexe 2 : Harcèlement sexuel.....	24
14.3	Annexe : les canaux de transmission des griefs	26
14.4	Annexe : les différentes coupes du terrain	27

1 Introduction

1.1 Contexte générale

Le projet des Centres d'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique (ACE) est une initiative de la Banque mondiale en collaboration avec les gouvernements des pays participants visant à soutenir les établissements d'enseignement supérieur. L'Afrique est en voie de renforcer sa position en tant que pôle d'excellence dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce projet ACE Impact qui est dans sa dernière ligne droite a permis de mettre en place une stratégie de décloisement des connaissances et de l'expertise qui a porté au-delà de l'écosystème habituelle pour impulser une ambition africaine commune afin de favoriser l'émergence de projets novateurs dans tous les secteurs.

Ce projet ambitieux se déploie en plusieurs phases, chacune ayant pour objectif de répondre aux besoins spécifiques de développement régional et de consolider les capacités des universités Africaines.

- La première phase (ACE I) a été lancée en 2014 avec 22 centres d'excellence dans neuf (9) pays d'Afrique de l'Ouest et centrale ; Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Nigéria, Sénégal et Togo. Le projet vise à promouvoir la spécialisation régionale parmi les universités participantes dans des domaines qui répondent à des défis spécifiques communs en matière de développement régional. Il vise également à renforcer les capacités de ces universités à dispenser une formation et une recherche appliquée de haute qualité ainsi qu'à répondre à la demande de compétences nécessaires au développement de l'Afrique.
- La deuxième phase (ACE II) a été lancée en Afrique orientale et australe avec 24 centres en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, au Rwanda, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie.
- Fort du succès rencontré lors des phases précédentes, la Banque mondiale et l'Agence française de développement (AFD), en collaboration avec les gouvernements africains, ont lancé le projet ACE Impact en 2018. Le projet soutient 10 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Ghana, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo et Gambie), dont Djibouti, pour promouvoir la spécialisation régionale parmi les universités participantes dans des domaines thématiques qui répondent à des défis régionaux communs et renforce les capacités de ces universités à offrir une formation et une recherche appliquée de qualité. Il existe 53 centres axés sur l'enseignement postuniversitaire, la recherche appliquée et la résolution des défis de développement dans la région.
- Ces cinquante-trois centres se subdivisent en 43 ACE (25 nouveaux et 18 de l'ACE I) ; 5 Centres Emergents dont le centre CELT de Djibouti ; 1 centre « complémentaire » en Gestion des Risques Sociaux ; et 5 collèges et écoles d'ingénierie incluant la Faculté d'ingénieries (FI). Les nouveaux domaines comprennent les villes durables ; énergie et énergie durables ; sciences sociales et éducation; transport et logistique; santé et politiques de la population; développement de la phytothérapie et sciences de la réglementation ; santé publique; informatique appliquée et communication; et la production pastorale.

A travers le Centre d'Excellence Africain en Logistique et Transport (CEALT), l'Université de Djibouti joue un rôle actif en renforçant les compétences pluridisciplinaires nécessaires dans le domaine de la logistique et du transport en soutenant les aspirations de Djibouti en tant que plaque tournante logistique et en partageant son expertise à l'échelle régionale.

1.2 Contexte particulier

Djibouti, en tant que nation en plein essor, se positionne de plus en plus comme un hub régional clé, notamment dans le domaine de la logistique et du transport. L'Université de Djibouti, en tant qu'institution éducative phare du pays, joue un rôle central dans la formation des futures générations de leaders et de professionnels qui façonneront l'avenir de Djibouti. Dans le cadre de la présente initiative des projets de Centres d'Excellence Africains pour l'Impact (CEA-Impact) sous financement de la Banque Mondiale, le Centre d'Excellence Africain Emergent en Logistique et Transport (CEALT) de l'Université de Djibouti est composé d'un centre émergent appelé le "Centre d'Excellence en Logistique et Transport" (CELT) et d'un centre dénommé la "Faculté d'Ingénierie" (CoE).

- La Faculté d'Ingénierie, également connue sous le nom de CoE, se concentrera sur les formations et les domaines de recherche liés à l'énergie, à l'efficacité énergétique, aux infrastructures et aux habitats. Elle travaillera en étroite collaboration avec des experts issus des secteurs privés et publics pour développer d'autres spécialités afin de répondre aux besoins émergents.
- D'un autre côté, le Centre d'Excellence en Logistique et Transport (CELT) se donne pour mission de former des techniciens, des spécialistes, des ingénieurs et des cadres hautement compétents et innovants dans les domaines stratégiques du développement de l'Afrique, tels que la logistique, le transport, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Ces deux projets bénéficieront d'une autonomie de gestion technique et financière, avec des sous-comptes distincts, tout en collaborant au sein d'une équipe de projet commune pour atteindre leurs objectifs respectifs.

Dans le plan d'action (PA) des activités du CoE, il est prévu dans le PA 4 « Améliorer le cadre de vie des étudiants sur le campus du CoE » **ref.** Ceci a été défini dans un premier temps en l'aménagement d'un terrain de basketball, d'un terrain de football (à 7 joueurs), des bancs et abri-soleil qui devront être installés. Après la restructuration du projet, il a été décidé la construction d'un terrain omnisport.

Le projet de développement du terrain omnisport au sein de l'Université de Djibouti revêt une importance cruciale dans le contexte actuel. Le présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est conçu pour répondre aux besoins impératifs de préservation de l'environnement et d'épanouissement social de la communauté universitaire, tout en soutenant la vision globale de développement de Djibouti. Ce plan est essentiel car il vise à harmoniser la réalisation du terrain omnisport avec le respect de l'environnement et le bien-être de la société.

Le terrain omnisport, en tant qu'infrastructure sportive, est un catalyseur d'activités sociales et de développement physique pour la communauté universitaire. Cependant, sa création et son

fonctionnement ont le potentiel d'entraîner des impacts environnementaux et sociaux significatifs. C'est pourquoi ce PGES est nécessaire. Il vise à équilibrer la réalisation du terrain omnisport avec la préservation des écosystèmes locaux, la gestion durable des ressources, et l'engagement positif envers la population locale.

2 Description du Projet

Cette section décrira en détail le projet du terrain omnisport, y compris sa taille, sa localisation, ses caractéristiques physiques, et les installations sportives prévues.

2.1 Objectifs de l'étude

L'objectif global de la présente étude est d'actualiser la version du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de la construction du hangar du Centre d'excellence africain en logistique et transport (CEALT). Cette actualisation est dû à l'extension de la construction du centre en adjoignant le nouveau bâtiment un terrain omnisport pour l'université de Djibouti. Le terrain multisports est un espace en plein air qui sera conçu pour garantir une pratique sportive gratuite et accessible à tous. Ces aménagements auront pour vocation de mettre en place un cadre idéal pour les activités physiques et sportives pour l'ensemble des étudiants et personnels de l'Université de Djibouti. A cette fin, ce projet mise à poursuivre et à rendre la faculté plus qu'une université, un lieu de vie. Ce PGES est une réponse proactive aux défis complexes de développement que pose la création d'un terrain omnisport moderne. Il vise à garantir que les avantages sociaux et environnementaux surpassent les inconvénients, contribuant ainsi à créer un campus universitaire durable, bénéfique à la fois pour les étudiants, le personnel et la communauté environnante, tout en s'inscrivant dans la vision de prospérité de Djibouti.

2.2 Localisation

En ce qui concerne la localisation géographique, il convient de noter que le projet est stratégiquement situé dans la commune de Balbala, au Sud-ouest du district de Djibouti. Plus spécifiquement, l'emplacement choisi pour la construction du terrain omnisport se trouve à l'intérieur du périmètre de la faculté d'ingénieurs (FI), occupant actuellement une superficie de 60 000 mètres carrés.

Conformément à l'Arrêté n°2014-456/PR/MB, une parcelle de terre d'une étendue de 6 hectares, idéalement positionnée en face de la future université et de la RN 17, a été affectée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cette parcelle est réservée à la construction de la Faculté d'Ingénieurs, symbolisant ainsi un investissement stratégique dans le développement de l'enseignement supérieur.



Figure 1: Vue aérien de la faculté d'ingénieries

La construction du terrain multisport se concentre sur la partie Est de la FI, englobant approximativement 26 500 mètres carrés de terrain non encore aménagé, comme l'indique la figure 2, clairement délimitée en noir. Le site du projet englobera également les zones de chantier, les camps d'hébergement pour les travailleurs, ainsi que toutes autres installations temporaires ou permanentes jugées nécessaires pour la réalisation réussie de ce projet d'envergure. Cette initiative démontre un engagement résolu envers le développement durable et la promotion de l'éducation ; mais au-delà de stimuler la pratique sportive, le terrain multisport sera un vrai lieu de rencontre.



Figure 2: Vue d'en haut du terrain dans l'enceinte de la Faculté d'Ingénieries

2.3 Consistance des travaux

Les travaux consistent à la construction d'un terrain omnisport composé des infrastructures ci-après : un terrain omnisport pour football, basketball, volleyball et handball de 850 m² en sol sportif type Bergo ultimate 12.4 et mobiliers (gardiens des buts, paniers et autres accessoires) ;

- ❑ 110 m de clôture grillagée ;
- ❑ 240 m² de surface en pavé autobloquants ;
- ❑ Gradins pour 100 personnes assis en béton armé ;
- ❑ Une salle polyvalente de 70 m² en (pour le yoga, fitness et judos) ;
- ❑ Une salle de musculation de 70 m² ;
- ❑ Des vestiaires, douches et WC de 64 m² et
- ❑ Fourniture et pose d'éclairage avec mat de support

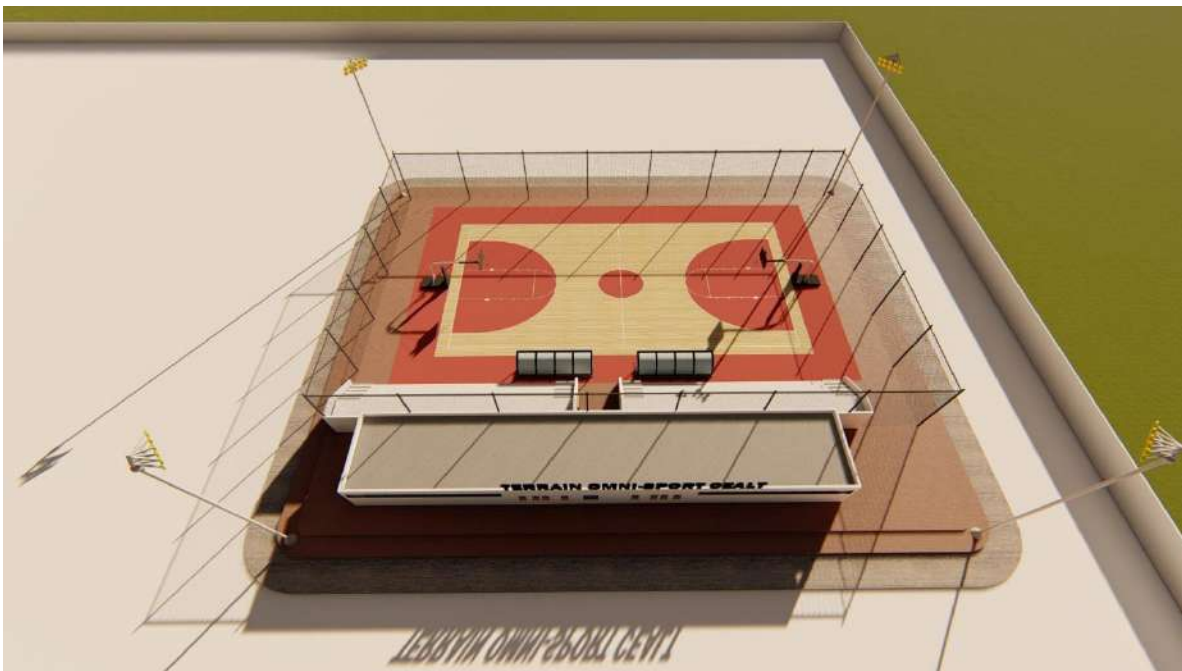


Figure 3: le complexe sportif en 3D

3 Évaluation Environnementale : principaux risques potentiels

Cette partie permettra d'identifier les impacts environnementaux potentiels du projet, notamment sur les ressources en eau, l'air, le sol, etc.

Le risque est par définition la combinaison d'un aléa et d'un enjeu (cour terminologie du risque, 2016), ainsi l'identification des risques sera effectuée en fonction des aléas en occurrence les activités de construction du terrain omnisport et les enjeux environnementaux.

Le table ci-dessous montre l'impact des différentes phases des projets de construction (Phase de pré-construction, phase des travaux, Phase d'exploitation) sur les différentes composantes environnementales.

Tableau 1: Tableau d'analyse des risques environnementaux identifiés

Risques	Enjeux	Phases	Descriptions
Risque de nuisances sonores	Environnemental	Pré-construction et travaux	Ce risque est généré par le fonctionnement des moteurs, des générateurs. Bruits et vibrations occasionnés par les engins (compactage bulldozer, marteau piqueur etc..). ce qui peut perturber les communautés locales.
Risques de pollutions de l'air	Environnemental	Pré-construction et travaux	Poussières engendrées lors du déblaiement, du remblayage et le nivelage ainsi que la circulation des engins et des camions
Risque d'émission de gazes	Environnemental	Pré-construction et travaux	Ce risque est généré par le fonctionnement des moteurs, des générateurs, des camions et des engins qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre tel que le générateur. Ainsi que lors du brûlage des déchets.
Risque de pollution de sol	Environnemental	Pré-construction et travaux	La pollution du milieu suite à une fuite ou un déversement accidentel de produits dangereux, provenant par exemple des produits liquides de second œuvre (peintures, solvant, etc.) Ce risque est généré lors des différentes phases du projet, à cause des déchets solides et liquides, les différents composants du ciment, ou du carburant du groupe électrogènes.
Risque de génération de déchets ménagers et d'eaux usées	Environnemental	Pré-construction Travaux	Compte tenu du nombre de personnes qui travailleront sur le site (maximum 50 ¹ personnes), la quantité de déchets ménagers attendue est estimée à 0,25t par jour et celle des eaux usées à 5 m ³ par jour. 1 : Ce chiffre de 50 personnes est donnée à titre indicatif.

4 Évaluation Sociale : principaux risques sociaux potentiels

L'impact social du projet sur la communauté locale, y compris l'accès, la sécurité, l'emploi et l'inclusion sera analysé pour déterminer les principaux risques potentiels.

Tableau 2: Tableau d'analyse des risques sociaux identifiés

Risques	Enjeux	Phases	Descriptions
Risque d'accidents	Social	Pré-construction, Travaux et exploitations	Ce risque est généré par les différentes activités de la construction, en effet des accidents peuvent survenir lors du transport de matériels, lors des activités de construction, de cimentation. Ces accidents peuvent avoir des degrés différentes suivant sa nature (léger, moyen, fort ou catastrophique) et peuvent avoir des dégâts différents suivant les dégâts (humains ou/et matériels).
Risques liés aux violences basées sur le genre	Social	Travaux	le harcèlement sexuel en milieu de travail et des comportements d'abus et d'exploitation sexuels ne peuvent pas être complètement mis de côté. Car le voisinage proche autour du chantier sera peuplé par des femmes qui sont plus susceptibles d'être engagées dans le secteur informel.
Risques sur les conditions de travail	Social	Travaux	Les conditions de travail des ouvriers et des employés sur le chantier peuvent être inadéquates, entraînant des problèmes de sécurité et de bien-être.
Risque de perturbation de la circulation	Social	Pré-construction Travaux	Gêne qui sera occasionnée par la circulation des grands engins.
Sécurité des Parties Prenantes	Social	Pré-construction Et Travaux	Les activités de construction peuvent présenter des risques pour la sécurité des travailleurs et des visiteurs.

5 Mesures d'atténuation des risques

5.1 Mesures d'atténuation des risques environnementaux

Selon la définition de la Banque Mondiale [ref](#), les mesures d'atténuation des risques environnementaux sont des actions spécifiques mises en place pour réduire ou minimiser les effets néfastes potentiels d'un projet, d'une politique ou d'une initiative sur l'environnement. Ces mesures sont conçues pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs sur les ressources naturelles, la

biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que sur les communautés locales et les écosystèmes. Le tableau 3 récapitule les mesure d'atténuation de notre projet de terrain omnisport.

Tableau 3. Mesures d'atténuations des risques environnementaux

Risques	Description du risque	Mesures d'atténuations / préventions
Risque de nuisances sonores	Les activités de construction génèrent du bruit, ce qui peut perturber les communautés locales.	Pour tout engin et matériel utilisé, le niveau de bruit maximum sera de 80 dB, ce qui correspond au seuil de danger pour le système auditif humain ref. Mettre en place des équipements de protections individuelles pour les travailleurs sur le site (équipements anti-bruit). Les protections individuelles contre le bruit permettent de réduire le niveau sonore à un niveau acceptable pour l'oreille humaine, à savoir en dessous des 80 dB. Toutefois, les employés doivent pouvoir entendre leurs collègues parler ne serait-ce que pour pouvoir être prévenus en cas de danger. Limiter les heures de travail bruyantes aux plages horaires appropriées (hors Séances d'enseignement).
Risques de pollutions de l'air	Poussières engendrées lors du déblaiement, du remblayage et le nivelage ainsi que la circulation des engins et des camions	Contrôler les émissions de poussières et appliquer les mesures de suppression telles que l'arrosage des plateformes avant terrassement et excavation - Utiliser des équipements modernes permettant de respecter les normes et une maintenance préventive régulière. Les masques de protection afin de protéger les voies respiratoires des inhalations de poussière et de produits chimiques nocifs pour la santé. Ils sont particulièrement nécessaires dans les espaces confinés, peu aérés. Le bâchage des camions de transport des matériaux de construction afin de minimiser la dispersion des fines et la chute de matériaux pendant leur transport.
Risque d'émission de gazes	Emissions générées par le fonctionnement des moteurs, des générateurs, des camions et des engins qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre tel que le générateur. Ainsi que lors du brûlage des déchets.	Promouvoir le transport en commun du personnel de chantier. Entretien régulier de véhicules. Arrêt des moteurs des véhicules en stationnement. Inspection visuelle périodique des gaz d'échappement des camions à benne basculante, autres camions et équipements lourds à utiliser. En cas de problème, le remplacement des véhicules et équipements appropriés est requis. Il est à justifier pour la qualité technique du matériel roulant un certificat de visite technique des véhicules. Pas de brûlage à ciel ouvert.
Risque de pollution de sol	La pollution du milieu suite à une fuite ou un déversement	Parmi ces mesures, devront figurer la délimitation de l'aire d'entreposage des produits dangereux du chantier, leur stockage sur une plateforme étanche munie de cuvette de rétention ou encore l'usage de bacs

	accidentel de produits dangereux.	de rétention pour tout stockage (fûts, citernes, etc.) de liquides dangereux.
Risque de génération de déchets et d'eaux usées	La production de déchets de construction peut entraîner des problèmes d'élimination appropriée et de gestion des déchets. Compte tenu des personnes qui pourront être amenés à travailler dans le chantier cela engendre des déchets ménagers et des eaux usées.	Le chantier doit être maintenu propre de façon à éviter l'accumulation d'amas de poussières ou de stagnations d'eaux usées, sources d'insalubrité susceptibles de menacer la santé des personnes exposées. Elaboration d'un plan de gestion des déchets accompagné par une formation du personnel - Collecte et élimination des déchets issus des travaux. Les déchets ne doivent être ni abandonnés, ni rejetés dans le milieu naturel, ni brûlés à l'air libre. Ils doivent être collectés séparément et valorisés dans la limite du possible. Et les excédents de volumes de terre issus des travaux doivent être résorbés dans la phase de remblaiement afin d'assurer l'équilibre entre déblais et remblais au cours des terrassements et diminuer de fait l'apport extérieur en sable et autre matériau

5.2 Mesure d'atténuation des risques sociaux

Ces risques sociaux peuvent affecter les communautés locales, les travailleurs et d'autres parties prenantes impliquées dans le projet. La gestion appropriée de ces risques est essentielle pour assurer un impact positif sur la société et pour minimiser les retombées négatives. De ce fait, Le tableau vise à identifier et à atténuer les risques sociaux potentiels liés à la construction du terrain omnisport.

Tableau 3: Mesure d'atténuation des risques sociaux

Risques	Description du risque	Mesures d'atténuations
Risque d'accidents	Ce risque est généré par les différentes activités de la construction, en effet des accidents peuvent survenir lors du transport de matériels, lors des activités de construction, de cimentation. Ces accidents peuvent avoir des degrés différentes suivant sa nature (léger, moyen, fort ou catastrophique) et peuvent avoir des dégâts différents suivant les dégâts (humains ou/et matériels).	Le projet doit veiller au respect des obligations en matière santé sécurité au travail par une prise de conscience des responsabilités civiles et pénales en cas de manquement à ces obligations. Cela se traduira d'une manière générale par le respect du code du travail, les agréments et habilitations, la réglementation en matière de sécurité, la définition des responsabilités des entreprises intervenantes et celles individuelles, la formation et la sensibilisation des personnes aux règles de sécurité de chantier, le port obligatoire des EPI (équipements de protection individuelle), le balisage du chantier. Et en cas de travail en hauteur, Il est important de prévenir les chutes grâce à un équipement complet composé d'un harnais complet, de longes et de cordages, d'un point

		d'ancrage et de connecteurs. Sensibiliser les travailleurs sur le site lors des opérations les plus délicates comme la mobilisation et la démobilisation. Afficher le règlement intérieur de l'entreprise au sein de la base de vie et de la base du chantier. L'entrepreneur devra notifier le responsable des sauvegardes E&S et/ou le directeur du CEALT dans les 24 heures en cas d'accident et d'incident grave.
Risque sur les violences basées le genre	le harcèlement sexuel en milieu de travail et des comportements d'abus et d'exploitation sexuels ne peuvent pas être complètement mis de côté. Car le voisinage proche autour du chantier sera peuplé par des femmes qui sont plus susceptibles d'être engagées dans le secteur informel.	Le harcèlement sexuel et les comportements d'abus et d'exploitation sexuels ne peuvent être ignorés dans le contexte du lieu de travail. Par conséquent, le projet inclura les mesures suivantes pour prévenir et punir ces comportements : <ol style="list-style-type: none"> 1. Émission d'une note de service interdisant formellement le harcèlement sexuel et l'abus sexuel sur le lieu de travail. 2. Intégration d'une clause interdisant et prévoyant des sanctions pour le harcèlement sexuel et l'abus sexuel dans tous les contrats individuels. 3. Intégration d'une clause interdisant et prévoyant des sanctions pour le harcèlement sexuel et l'abus sexuel dans les documents d'appel d'offres (DAOs) et les contrats conclus avec des entreprises tierces. 4. Organisation de sessions de sensibilisation pour informer et éduquer les employés sur la question.
Risques de condition de travail	Les conditions de travail des ouvriers et des employés sur le chantier peuvent être inadéquates, entraînant des problèmes de sécurité et de bien-être.	Une liste de personnes présente sur site doit être établi chaque jour par le responsable HSE de l'entreprise. L'entrepreneur doit se conformer au Code du Travail Djiboutien et aux règlement intérieur de l'Université. Les personnels de l'entreprise doivent lire et signer le règlement intérieur de l'Université. Tous les travailleurs doivent être âgés de 18 ans révolus. Pour prévenir du COVID-19, l'entreprise doit se conformer aux règles sanitaires détaillées dans le décret N°2020-063/PR/MTRA. Sensibilisation du personnel de travaux sur les MST.
Risque de perturbation	Inconvénients ou perturbations qui seront provoqués par la	La limitation de la vitesse des camions à 30 km/heure. Installation des tableaux de signalisations. Les véhicules, équipements et

de la circulation	circulation des engins de chantier	machines utilisés doivent être en bon état de fonctionnement (tel le frein etc..). Utilisation d'un portail coté Est pour éviter la circulation des gros engins au sein de la FI.
Sécurité des parties prenantes	Les activités de construction peuvent présenter des risques pour la sécurité des travailleurs et des visiteurs	Mettre en place des mesures de sécurité appropriées, telles que la signalisation, pour minimiser les risques pour les parties prenantes. Former le personnel sur les protocoles de sécurité.

6 Suivi et Surveillance

Le tableau présente un projet de plan de suivi et surveillance environnemental et social pour le PGES proposé. La surveillance environnementale doit être gérée par les organisations responsables spécifiées dans le tableau. Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du projet. Lors des travaux, les indicateurs ci-dessous sont proposés au suivi par le CEALT :

- Effectivité de l'insertion de clauses environnementales dans les dossiers d'exécution ;
- Efficience des systèmes d'élimination des déchets issus des travaux de chantier ;
- Respect par les Entreprises des dispositions environnementales dans leurs chantiers ;
- Niveau d'application des mesures d'atténuation environnementales et sociales ;
- Nombre d'emplois créés localement (main d'œuvre locale utilisée pour les travaux) ;
- Rencontres d'information et de sensibilisation ;
- Nombre d'accidents causés par les travaux ;
- Nombre de plaintes enregistrées lors des travaux.

Tableau 1 :Plan de suivi et de surveillance

Risques	Mesures d'atténuations	Fréquence			Responsabilités	Coûts prévisionnels
		Avant	Pendant	Après		
Risque de nuisances sonores	Pour tout engin et matériel utilisé, le niveau de bruit maximum sera de 80 dB, ce qui correspond au seuil de danger pour le système auditif humain. Mettre en place des équipements de protections individuelles pour les travailleurs sur le site (équipements anti-bruit). Les protections individuelles contre le bruit permettent de réduire le niveau sonore à un niveau acceptable pour l'oreille humaine, à savoir en dessous des 80 dB. Toutefois, les employés doivent pouvoir entendre leurs collègues parler ne serait-ce que pour pouvoir être prévenus en cas de danger.	Une fois	Hebdomadaire	Une fois	HSE de l'entreprise et le Resp E&S du CEALT	- Installations d'un sonomètre pour en plaindre les bruits engendrés. Remplir la fiche de suivi de manière hebdomadaire et élaboration du rapport mensuel - Coût :500 \$
Risques de pollutions de l'air	Contrôler les émissions de poussières et appliquer les mesures de suppression telles que l'arrosage des plateformes avant terrassement et excavation - Utiliser des équipements modernes permettant de respecter les normes et une maintenance préventive régulière. Les masques de protection afin de protéger les voies respiratoires des inhalations de poussière et de produits chimiques nocifs pour la santé. Ils sont particulièrement nécessaires dans les espaces confinés, peu aérés. Le bâchage des camions de transport des matériaux de construction afin de minimiser la dispersion des fines et la chute de matériaux pendant leur transport.	Une fois	Hebdomadaire	Une fois	HSE de l'entreprise et le Resp E&S du CEALT	Inspection visuelle sur le site du chantier qui se trouve à 200 mètres de nos bureaux.
Risque d'émission de gaz	Promouvoir le transport en commun du personnel de chantier. Entretien régulier de véhicules. Arrêt des moteurs des véhicules en stationnement. Inspection visuelle périodique des gaz d'échappement des camions à benne basculante, autres camions et équipements lourds à utiliser. En cas de problème,	Une fois	Hebdomadaire	Une fois	HSE de l'entreprise et le Resp E&S du CEALT	Inspection visuelle des gaz d'échappement et des silencieux des véhicules et des générateurs.

	le remplacement des véhicules et équipements appropriés est requis. Il est à justifier pour la qualité technique du matériel roulant un certificat de visite technique des véhicules.					
Risque de pollution de sol	La pollution du milieu suite à une fuite ou un déversement accidentel de produits dangereux, provenant par exemple des produits liquides de second œuvre (peintures, solvant, etc.) est également probable lorsque des mesures de prévention de tels risques ne sont pas prises. Parmi ces mesures, devront figurer la délimitation de l'aire d'entreposage des produits dangereux du chantier, leur stockage sur une plateforme étanche munie de cuvette de rétention ou encore l'usage de bacs de rétention pour tout stockage (fûts, citernes, etc.) de liquides dangereux	Une fois	Hebdomadaire	Une fois	HSE de l'entreprise et le Resp E&S du CEALT	Contrôles des lieux Coût : 50 US\$/an pour la préparation de la fiche de suivi et du rapport mensuel
Risque de génération de déchets ménagers et d'eaux usées	Le chantier doit être maintenu propre de façon à éviter l'accumulation d'amas de poussières ou de stagnations d'eaux usées, sources d'insalubrité susceptibles de menacer la santé des personnes exposées. Elaboration d'un plan de gestion des déchets accompagné par une formation du personnel - Collecte et élimination des déchets issus des travaux. les déchets ne doivent être ni abandonnés, ni rejetés dans le milieu naturel, ni brûlés à l'air libre. Ils doivent être collectés séparément et valorisés dans la limite du possible. Et les excédents de volumes de terre issus des travaux doivent être résorbés dans la phase de remblaiement afin d'assurer l'équilibre entre déblais et remblais au cours des terrassements et diminuer de fait l'apport extérieur en sable et autre matériau	Une fois	Hebdomadaire	Une fois	CEALT et entreprise	Contrôles des lieux. Suivi strictes des procédures des systèmes de gestion des déchets à éliminer. Collaboration avec la voirie pour l'élimination des déchets.

<p>Risque d'accidents</p>	<p>Le projet doit veiller au respect des obligations en matière santé sécurité au travail par une prise de conscience des responsabilités civiles et pénales en cas de manquement à ces obligations. Cela se traduira d'une manière générale par le respect du code du travail, les agréments et habilitations, la réglementation en matière de sécurité, la définition des responsabilités des entreprises intervenantes et celles individuelles, la formation et la sensibilisation des personnes aux règles de sécurité de chantier, le port obligatoire des EPI (équipements de protection individuelle), le balisage du chantier. Et en cas de travail en hauteur, Il est important de prévenir les chutes grâce à un équipement complet composé d'un harnais complet, de longes et de cordages, d'un point d'ancrage et de connecteurs. Sensibiliser les travailleurs sur le site lors des opérations les plus délicates comme la mobilisation et la démobilitation. Afficher le règlement intérieur de l'entreprise au sein de la base vie et de la base chantier.</p>	<p>Une fois</p>	<p>hebdomadaire</p>	<p>Une fois</p>	<p>HSE de l'entreprise et le Resp E&S du CEALT</p>	<p>Contrôle des EPI. Formations pour les travailleurs du chantier au début et une fois par mois. Formation aux visiteurs sur les règles de sécurité au travail</p> <p>Coût : 1000\$ supports de formations et salles de formations.</p>
<p>Risque sur les violences basées le genre</p>	<p>Le harcèlement sexuel en milieu de travail et des comportements d'abus et d'exploitation sexuels ne peuvent pas être complètement mis de côté. Dans cette perspective les mesures suivantes seront incluses dans le projet pour prévenir et sanctionner ces comportements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une note de service proscrivant le harcèlement sexuel et l'abus sexuel en milieu de travail ; • Une clause proscrivant and sanctionnant le harcèlement sexuel et l'abus sexuel en milieu de travail pour tous les contrats individuels ; • Une clause proscrivant and sanctionnant le harcèlement sexuel et l'abus sexuel dans les 	<p>Une fois</p>	<p>Mensuel</p>	<p>Une fois</p>	<p>HSE de l'entreprise et le Resp E&S du CEALT</p>	<p>Sensibilisation sur le VBG aux travailleurs du chantier. Affichage de l'annexe 2 sur le chantier. Coût : 500\$ Formation et sensibilisation 2 fois ainsi que les rapports.</p>

	dossiers d'appel d'offre (DAOs) et contrats avec les entreprises ; <ul style="list-style-type: none"> Des séances de sensibilisation 					
Risques de condition de travail	Une liste de personnes présente sur site doit être établie chaque jour par le responsable HSE de l'entreprise. L'entrepreneur doit se conformer au Code du Travail Djiboutien et aux règlements intérieurs de l'Université. Les personnels de l'entreprise doivent lire et signer le règlement intérieur de l'Université. Tous les travailleurs doivent être âgés de 18 ans révolus. Pour prévenir du COVID-19, l'entreprise doit se conformer aux règles sanitaires détaillées dans le décret N°2020-063/PR/MTRA. Sensibilisation du personnel de travaux sur les MST.	Une fois	hebdomadaire	Une fois	HSE de l'entreprise et le Resp E&S du CEALT	Sensibilisation sur le VBG aux travailleurs du chantier. Coût : 500\$ Formation et sensibilisation 2 fois ainsi que les rapports.
Risque de perturbation de la circulation	La limitation de la vitesse des camions à 30 km/heure. Installation des tableaux de signalisations. Les véhicules, équipements et machines utilisés doivent être en bon état de fonctionnement (tel le frein etc..).	Une fois	hebdomadaire	-	Entreprise	Panneaux de signalisation Coûts : 500\$ panneaux de signalisations

7 Programme de renforcement des capacités des parties prenantes

Programme de formation
<ul style="list-style-type: none">• Deux campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs et parties prenantes (avant les travaux) sur le site concerné.• Formation technique et institutionnelle de 2 agents chargés du suivi de la mise en œuvre du PGES.• Formation basée sur le VGB pour les travailleurs• Formation et sensibilisation sur les risques du Covid-19 ainsi que les MST.• Formation sur la santé et la sécurité au travail.

8 Dispositifs prévus pour gérer les plaintes et régler les conflits éventuels

Conformément aux exigences de la Banque Mondiale et comme décrit dans l'accord de financement du projet ACE dans la section 1 paragraphe H :

« le bénéficiaire doit, et doit faire en sorte que le Centre et l'établissement d'enseignement supérieur maintiennent, tout au long de la mise en œuvre du projet et publient la disponibilité d'un mécanisme de règlement des griefs, dans la forme et le fond sont satisfaisant pour l'AUA, pour entendre et déterminer équitablement et de bonne foi toutes les plaintes soulevées en rapport avec le projet, et prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la décision prise par ce mécanisme d'une manière satisfaisante pour l'AUA ».

Un mécanisme efficace de règlement des plaintes est codifié en un ensemble d'étapes et de réalisations aisées à comprendre et à mettre en œuvre (IPIECA, 2012). La figure 4 représente le processus schématisé du mécanisme des gestions de requêtes et des plaintes mise en place au sein du centre malgré les réticences.

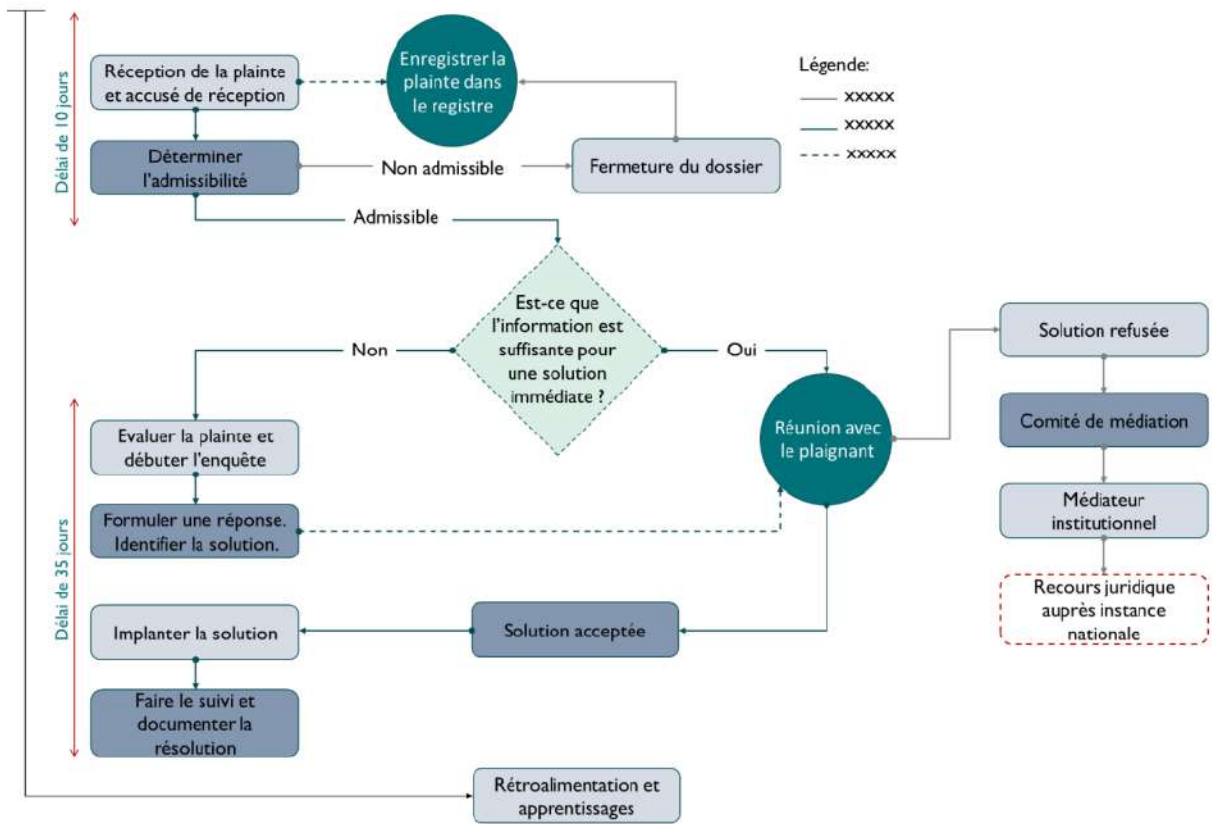


Figure 4 : Processus du mécanisme de gestion des plaintes du CEALT

Un mécanisme de gestion des requêtes et des plaintes a été rédigé, soumis à la Banque Mondiale et à l’AUA (Associations des Universités Africaines). Ce dernier a eu l’approbation de la BM et de l’AUA. Suite à une incompréhension de l’UD, ce mécanisme a été déployé et fonctionne à minima. Malgré ce quiproquo, une boîte à lettre sera placée pour recevoir les griefs comme pour le cas du chantier en cours d’achèvement du hangar construit pour la filière du Génie Civil de la FI.

Le chargé de HSE de l’entreprise agira également comme point de contact pour toute personne qui exprime des revendications sur le site du projet. Si les doléances sont exprimées au sein même du site, l’agent HSE concerné est responsable d’informer le responsable des sauvegardes environnementales et sociales du CEALT dans les 48 heures de la réception. L’expert HSE de l’UGP est chargé d’examiner les doléances relatives aux projets et d’instruire les agents à faire les changements appropriés à leur travail. L’entrepreneur doit prendre des mesures raisonnables pour répondre aux doléances conformément aux réglementations locales en vigueur et celles du présent PGES.

9 Rôle des principales parties prenantes du sous-projet et définition de leurs responsabilités

La mise en œuvre des mesures d'atténuation et de suivi exige de définir clairement les responsabilités des différentes parties prenantes impliquées dans l'exécution et le suivi opérationnel du Projet.

Maître d'Ouvrage et Maître d'Ouvrage Délégué: L'Université de Djibouti est ici le Maître d'Ouvrage. Il se fera assister dans l'exécution de cette tâche par un Maître d'Ouvrage Délégué qui est - L'Unité de Gestion du Projet (UGP) en l'occurrence le CEALT sera chargée d'apporter une assistance pour la mise en œuvre, dans les normes requises, des mesures environnementales et sociales définies dans le présent rapport, et produira les rapports de suivi et de surveillance mensuels.

Le superviseur (ingénieur en Génie civil) : Il est le garant du respect des règles d'exécution techniques et de la supervision de la construction du Hangar, et il devra s'assurer de l'exécution, suivant les règles de l'art, des mesures techniques contenues dans le PGES.

L'entreprise en charge des travaux : elle devra élaborer, dans un délai de 30 jours, le PGES chantier qui devra être validé par l'Unité de gestion du Projet. L'Entreprise mettra en place les moyens matériels, humains et financiers pour la stricte application des mesures contenues dans ce PGES. Elle doit avoir un HSE sur le chantier.

10 Budget

Tous les coûts des mesures de mitigation doivent être inclus dans le budget total du projet. Ces mesures de mitigation seront spécifiées dans l'offre de l'entrepreneur. Le coût total du PGES est estimé à 3050 USD dont 500 USD pour les équipements de mesure, 2000 USD pour la formation et le reste pour le frais divers.

11 Définition du système de rapportage (fiches)

Les différentes fiches de rapportage se trouvent en annexe.

12 Définition du système de divulgation publique du PGES

Une fois la non-objection de la Banque Mondiale obtenue, le PGES sera publié sur le site web de l'Université de Djibouti.

13 Conclusion

Ce Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) représente un engagement essentiel pour assurer que la réalisation du terrain omnisport se déroule de manière responsable sur le plan environnemental et social. Il reconnaît les impacts potentiels que le projet pourrait avoir sur les écosystèmes locaux et la société, tout en cherchant à minimiser ces impacts grâce à des pratiques de construction durables, à la gestion efficace des ressources et à la participation active des parties prenantes.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large visant à promouvoir l'éducation de qualité, l'innovation et le bien-être, tout en préservant l'environnement. Il illustre également la volonté de l'Université de Djibouti de devenir un lieu de vie dynamique, où l'apprentissage, le sport et la communauté se rejoignent pour contribuer à un avenir prospère pour tous.

En fin de compte, la réussite de ce projet dépendra de la mise en œuvre rigoureuse des mesures environnementales et sociales prévues dans ce PGES, de la collaboration continue entre les parties prenantes et de l'engagement envers la durabilité à long terme. Nous sommes convaincus que ce terrain omnisport apportera des avantages durables à Djibouti et à sa communauté universitaire, tout en respectant les principes fondamentaux de protection de l'environnement et de bien-être social.

14 Annexes

14.1 Annexe : Clauses Environnementales et Sociales simplifiées

- ✚ L'entrepreneur sera responsable de la santé, sécurité et Environnement de ses travaux.
- ✚ L'entrepreneur devra notifier le responsable des sauvegardes E&S et/ou le directeur du CEALT dans les 24 heures en cas d'accident et d'incident grave.
- ✚ L'entrepreneur doit se conformer au Code du Travail Djiboutien.
- ✚ Tous les travailleurs doivent être âgés de 18 ans révolus.
- ✚ L'entrepreneur, y compris ses sous-traitants (PME de pose de conduite d'eau, PME de pose de câbles électriques, etc.), ne doit pas employer ou utiliser le travail forcé.
- ✚ L'entreprise doit fournir de l'eau potable aux travailleurs pendant les heures de travail.
- ✚ L'entrepreneur doit faire appliquer un code de conduite contre l'abus et le harcèlement sexuel à tous ses travailleurs.
- ✚ Il n'y aura pas de brûlage à ciel ouvert de matériaux de construction/déchets sur le site.
- ✚ Les déchets de construction seront collectés et éliminés de manière appropriée. Les déchets seront situés dans des lieux adéquats jusqu'à leur collecte.
- ✚ L'entreprise fournira les équipements de protection individuelle (EPI) adéquats à ses travailleurs. Tous les travailleurs devront porter des chaussures adéquates, des gants et des masques (lorsqu'il y a de la poussière).
- ✚ Une trousse de secours sera disponible sur le site. L'entrepreneur s'assurera que le chantier de construction est correctement sécurisé et que le trafic lié à la construction est réglementé.
- ✚ L'entrepreneur mettra en place un périmètre de sécurité sur le chantier.
- ✚ L'entrepreneur affichera le nom et le numéro du responsable des sauvegardes E&S du CEALT sur le chantier pour la soumission de doléance/plainte.
- ✚ L'entrepreneur sensibilisera ses travailleurs sur les risques des chantiers, code de conduite et mesures d'atténuation avant les travaux.

14.2 Annexe 2 : Harcèlement sexuel

Harcèlement sexuel

Comment le reconnaître et comment réagir ?

Quelles sont les situations concernées ?

Propos ou comportements à connotation sexuelle	
Plaisanteries ou remarques sexistes ou à caractère sexuel, commentaire sur le physique ou la tenue	Actions Répétées Qui portent atteinte à la dignité ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante
Gestes déplacés, contacts ou recherche de contacts physiques inappropriés	
Envoi de sms, mms, email ou affichage de posters, fonds d'écran à caractère érotique ou sexuel.	

Ou

Pression grave dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle	
Sollicitation d'un acte sexuel en contrepartie d'un avantage (embauche, promotion, prime, formation ...etc) ou sous la menace d'une sanction (licenciement)	Actions Répétées ou non Répétées

Comment réagir ?

Si vous êtes **victime** ou **témoin** de faits de harcèlement sexuel

Nous vous encourageons à **signaler** les faits, afin de permettre de les **faire cesser**

Au	Adresses/contact
Chef de projet de Nalco	Ing Mahad Omar Tel : +25377811990
Directeur du projet ACE	Dr. Souleiman Omar Hoch Email : Souleiman_omar_hoch@univ.edu.dj Tel : +253 77706504
Spécialiste des Sauvegardes environnementales et sociales	Hamoud Souleiman Cheik Email : hamoud_souleiman_cheik@univ.edu.dj Tel : +253 77 013030 WhatsApp : +25377013030

Connaitre vos droits

Victimes	Témoins	Les auteurs de harcèlement sexuel s'exposent a des sanctions disciplinaires, civiles et pénales		
Vous ne pouvez pas être sanctionné ni faire l'objet de mesure discriminatoire pour avoir subi ou refusé de subir des faits de harcèlement	Vous ne pouvez pas être sanctionné ni faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné ou relaté des faits de harcèlements	Licenciement pour faute grave	Responsabilité civile	Code pénal : Les agressions sexuelles, autres que le viol, commises par violence, contrainte, menace ou surprise sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 1 000 000 F d'amende.

14.3 Annexe : les canaux de transmission des griefs

Boîte des doléances

Les autres voies et moyens pour déposer de manières confidentiels et/ou anonymement sont :

Canaux de transmission des griefs

Par respect du principe d'accessibilité à tous, le projet a mis à disposition des plaignants des canaux ou outils de dépôt des plaintes diversifiés. Tout individu, groupe d'individus ou structure affectés directement ou indirectement par les activités du Projet ACE, peuvent accéder au MGRP à travers différents canaux et points de recueils :

- ✚ Par courrier conventionnel transmis
- ✚ Par courrier électroniques transmis (cealt.ud@gmail.com)
- ✚ Par appel téléphoniques (+25377013030)
- ✚ Oralement en personne physiquement
- ✚ Par dépôt de courrier dans les boites de doléances (Centre, FI et aux chantiers)
- ✚ Sur WhatsApp (+25377013030)

Coordonnées du projet ACE et les personnes de références pour les plaintes.

Descriptions	Adresses/contact
Projet ACE	Université de Djibouti, Campus de Balbala, Faculté d'ingénieries Croisement RN2-RN5 B.P : 1904 Djibouti
Directeur du projet ACE	Dr. Souleiman Omar Hoch Email : Souleiman_omar_hoch@univ.edu.dj Tel : +253 77706504
Spécialistes des Sauvegardes environnementales et sociales	Hamoud Souleiman Cheik Email : hamoud_souleiman_cheik@univ.edu.dj Tel : +253 77 013030 WhatsApp : +25377013030

14.4 Annexe : les différentes coupes du terrain



Figure 5: Coupe de profil du terrain omnisport

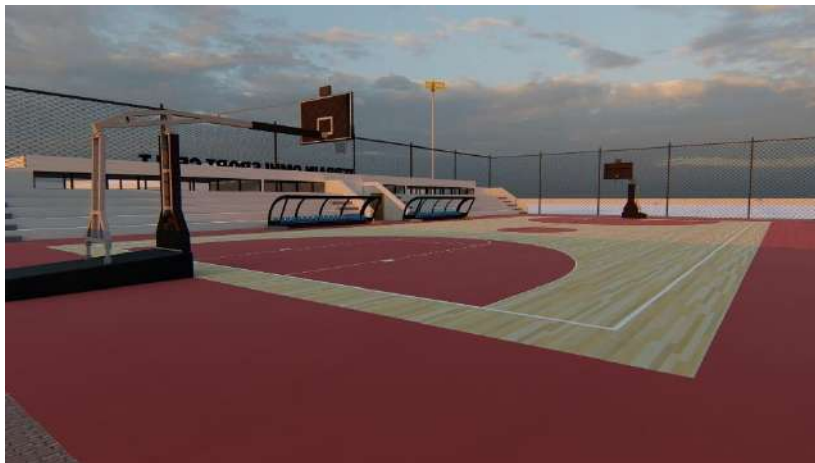


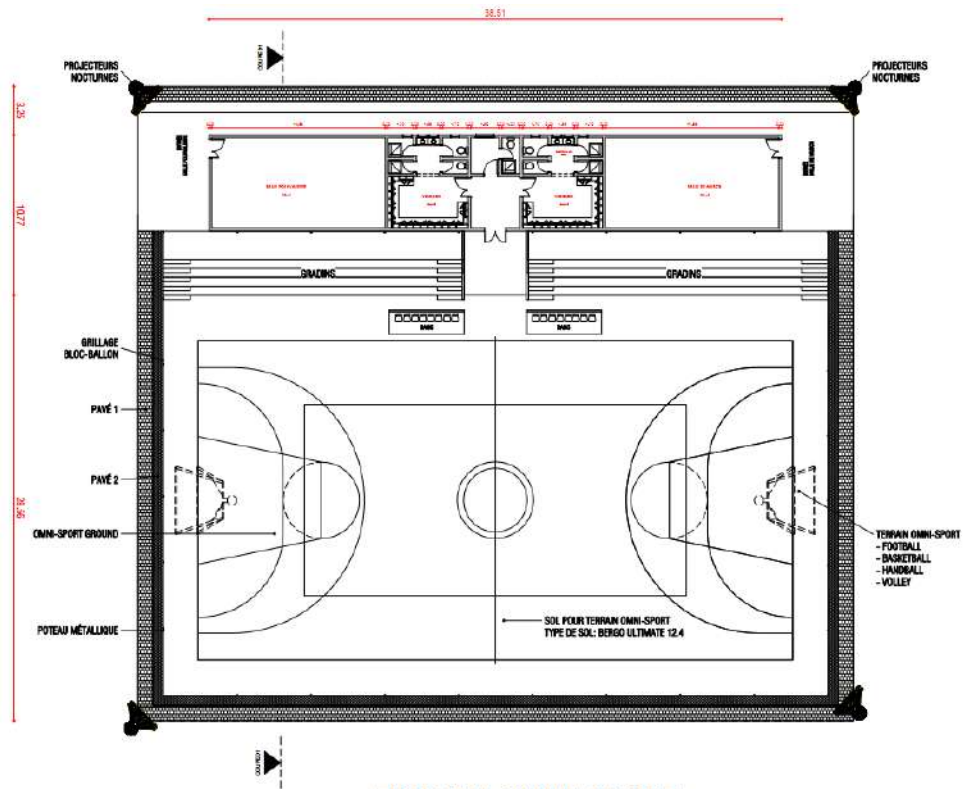
Figure 6: Intérieur du terrain multisport



Figure 7: Vue d'en haut du terrain



Figure 8: Vue d'en haut des banc ainsi la facilité



TERRAIN ONMI-SPORT

Figure 9: Terrain en schématique

14.5 Annexe : les différentes Fiches

Suivi environnemental et social

Fiche suivie 1 : Gestion des déchets

1. Mesure d'atténuation : Gestion des déchets (Aménagement d'aires de collecte et de stockage temporaire des déchets avec maintenance périodique de ces aires)

Date de la visite	Mise en œuvre de la mesure		Observations	Mesures de correction en cas de non-conformité	Signature
	Réalisé	Non réalisé			

Fiche suivie 2 : Gestion des déchets

2. Mesure d'atténuation : Gestion des déchets (Nettoyage de ces aires à la fin des activités)

Date de la visite	Mise en œuvre de la mesure		Observations	Mesures de correction en cas de non-conformité	Signature
	Réalisé	Non réalisé			

Fiche suivie 3 : Gestion des déchets

3. Mesure d'atténuation : Gestion des déchets (Mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des déchets vers la décharge de l'OVD)

Date de la visite	Mise en œuvre de la mesure		Observations	Mesures de correction en cas de non-conformité	Signature
	Réalisé	Non réalisé			

Fiche suivie 4 : Gestion de la pollution de l'air

4. Mesure d'atténuation : Suivi continu de la pollution de l'air

Date	Mesures de la qualité de l'air	Mise en œuvre de la mesure		Observations	Mesures de correction en cas de non-conformité	Signature
		Réalisé	Non réalisé			

Fiche suivie 5 : Gestion de la pollution du sol

5. Mesure d'atténuation : Suivi continuuel de la pollution du sol

Date	Contrôle visuel et constatation	Mise en œuvre de la mesure		Observations	Mesures de correction en cas de non-conformité	Signature
		Réalisé	Non réalisé			

Fiche suivie 6 : Gestion de la nuisance sonore

6. Mesure d'atténuation : Suivi continu du bruit engendré par les travaux et mesures de correction

Date	Prélèvement des données en Décibels	Mise en œuvre de la mesure		Observations	Mesures de correction en cas de non-conformité	Signature
		Réalisé	Non réalisé			

Fiche suivie 7 : Sante et sécurité sur le chantier

7. **Mesure d'atténuation** : Respect de règles de sécurité sur le lieu de travail (Boîte pharmacie, Port de casques, port de gants, port de bottes, cache nez, lunettes, combinaisons ; Signalisation et balisage des sites des activités...)

Date de la visite	Mise en œuvre de la mesure		Observations	Mesures de correction en cas de non-conformité	Signature
	Réalisé	Non réalisé			

Fiche suivie 8 : Sante et sécurité sur le chantier

- 8. Mesure d'atténuation :** Assurance des ouvriers et du personnel du chantier, Age minimum du travail, mesures de prévention des accidents de travail, Sensibilisation du personnel ainsi que les visiteurs sur les risques et accidents de travail.

Date de la visite	Mise en œuvre de la mesure		Observations	Mesures de correction en cas de non-conformité	Signature
	Réalisé	Non réalisé			

Fiche suivie 9 : Gestion de conflits et/ou des plaintes

9. Mesure d'atténuation : Gestion de plaintes

Dépôts des plaintes								
N° de la plainte	Date de réception de la plainte	Plaignant	Bref description de la plainte	Conformité de la fiche de plainte		Mesures prises en cas de non-conformité	Observation	Date et signature
				Conforme	Non-conforme			

Fiche suivie 10 : Gestion de conflits et/ou des plaintes

10. Mesure d'atténuation : Examen de la plainte

Examen de la plainte par le UGP						
N° de la plainte	Oui		Non		Observation	Date et signature
	Date	Décisions	Pourquoi l'UGP n'a pas examiné la plainte	Mesure prises en cas de non examen de la plainte		

Fiche suivie 11 : Gestion de conflits et/ou des plaintes

11. Mesure d'atténuation : Résolution de la plainte

Résolution des plaintes						
N° de la plainte	Réponse du plaignant suite à la décision de l'UGP		Résolution suite à la réponse du plaignant		Observation	Date et signature
	Date	Réponse	Date	Résolution		